



1875 | 2025

La lettre de Catherine Di Folco  
sénateur du Rhône  
2025

[Voir la version en ligne](#)  
Si vous désirez imprimer cette newsletter  
[Téléchargez le PDF ICI](#)

Mars 2025



## La lettre de **Catherine Di Folco** Sénateur du Rhône

### EDITO

J'ai le plaisir de vous adresser la lettre d'information que je publie régulièrement pour partager mon activité au Sénat et dans notre beau département du Rhône.

Si vous souhaitez découvrir les précédentes éditions, je vous invite à les retrouver sur mon site internet : [www.catherinedifolco.com](http://www.catherinedifolco.com)

Je resterai attentive à vos retours et avis et serai heureuse d'en échanger avec vous.

Début février, le Sénat a voté les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances pour 2025. L'Assemblée nationale ayant également adopté ces conclusions le 3 février, le texte est considéré comme définitivement adopté. De même mi-février nous avons adopté la loi de finances de la Sécurité Sociale. Même si ces textes sont loin d'être parfaits, il était nécessaire d'arriver à un compromis avec l'Assemblée Nationale afin de sortir de la loi spéciale et de retrouver enfin la stabilité de nos institutions. Cependant, nous poursuivrons nos efforts pour une gestion rigoureuse des finances et baisser la dépense publique.

Ainsi, à l'initiative du groupe Les Républicains, le Sénat a créé une Commission d'Enquête qui doit examiner en profondeur le coût et l'organisation de quelque 1200 agences.

Dans un contexte de dérapage budgétaire inédit, nous avons jugé nécessaire de réaliser un audit complet des ces agences visant à :

- évaluer l'efficacité et la pertinence du modèle des agences et opérateurs : en mesurant l'impact réel des actions menées par ces organismes et leur contribution aux politiques publiques ;
- identifier les doublons et les structures obsolètes : certaines agences pourraient voir leurs missions se chevaucher ou être devenues inutiles, entraînant des dépenses publiques superflues et une complexification de l'action publique ;
- proposer des réformes structurelles, afin de repenser ce modèle au regard des défis touchant l'action publique (transitions écologique et numérique, qualité du service public, réforme de l'Etat...).

J'ai été nommée membre de cette Commission d'Enquête qui conduira ses travaux jusqu'au mois de juillet 2025 et je ne manquerai pas de vous communiquer nos conclusions.

Je vous souhaite bonne lecture de cette lettre qui reprend les textes votés par le Sénat en ce début d'année, ainsi que mes déplacements sur le terrain.

Je reste à votre disposition pour vous accueillir au Palais du Luxembourg afin de vous faire visiter et mieux connaître la Chambre Haute.

Bien sincèrement.

**Catherine DI FOLCO**

## AU SÉNAT

### Fin du marathon budgétaire



Après des mois de travail et un agenda parlementaire maintes fois bouleversé, le Parlement a définitivement adopté la loi de finances pour 2025.

Qualifiant ce budget « de pire des budgets à l'exclusion de tous les autres », la majorité sénatoriale a agi en responsabilité face à l'état d'urgence budgétaire dans lequel se trouve notre pays. L'adoption d'un budget constituait en effet une étape essentielle pour éviter à la France de naviguer en 2025 sous le seul régime de la loi spéciale, particulièrement préjudiciable.

Nous avons réduit la dépense publique tout en limitant les hausses d'impôts, afin de préserver au maximum les ménages et l'activité économique. Des solutions innovantes ont également été mises en œuvre pour nos collectivités territoriales, qui ne sauraient être tenues responsables de la dégradation budgétaire. Moteurs de notre économie, leur capacité d'investissement doit à tout prix être protégée.

En réduisant l'effort demandé aux collectivités territoriales de 5 à 2,2 milliards d'euros, le Sénat a permis l'adoption d'un budget plus protecteur pour les collectivités territoriales. Cette réduction de l'effort a notamment été atteinte, grâce à :

- l'annulation de la révision du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), à hauteur de 800 M€ ;
  - la suppression du fonds de réserve visant à prélever 3 Md€ sur les recettes de fonctionnement des 450 plus grandes collectivités, au profit d'un mécanisme de mise en épargne bloquée des recettes des collectivités avec garantie de retour, pour 1 Md€.
  - un renforcement des ressources fiscales, avec la possibilité d'augmenter le taux de DMTO de 0,5% pour les départements, et la suppression de l'exonération obligatoire de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation pour les véhicules électriques ;
  - un financement plus étendu pour les transports et infrastructures locales, avec l'instauration d'un versement mobilité régional additionnel de 0,15 %, et l'affectation de 100 M€ du produit de la taxe d'infrastructures de transport de longue distance aux communes et départements ;
  - un renforcement du soutien aux collectivités en difficulté, avec la création d'un fonds d'urgence pour les outre-mer de 200 M€, le fléchage de près de 65 M€ pour le financement de la continuité territoriale, l'extension de la faculté préfectorale de rattrapage d'une commune en FRR, et l'augmentation de la dotation aménités rurales à hauteur de 10 M€.
-

## Le Sénat adopte le budget de la Sécurité sociale pour 2025



Agissant en responsabilité, nous avons adopté le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 afin de faire cesser l'instabilité budgétaire dans laquelle notre pays se trouvait.

Portant un déficit estimé à 23 milliards d'euros, ce texte n'est certes pas satisfaisant. Mais la perspective d'un déficit atteignant les 30 milliards d'euros sous le régime de la seule loi spéciale n'était pas acceptable pour la majorité sénatoriale.

Grâce au vote de ce PLFSS :

- Les Ehpad pourront recevoir un abondement à hauteur de 300 millions d'euros pour leur financement ;
- Les départements bénéficieront d'un soutien financier de 200 millions d'euros, prévu notamment pour soulager leur contribution au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH) ;
- Les agriculteurs voient pérenniser l'exonération en faveur des travailleurs occasionnels et des demandeurs d'emploi (TO-DE).

Pour la majorité sénatoriale, le vote de ce PLFSS n'est qu'une première étape. Il est temps désormais de mettre en œuvre les réformes structurelles qui s'imposent, notamment en matière de lutte contre la fraude sociale.

---

## Restaurons la puissance de l'agriculture française !



Le Parlement a donné à la France les moyens de restaurer sa souveraineté alimentaire en adoptant définitivement le projet de loi d'orientation agricole (LOA).

Alors que depuis plusieurs années, le monde agricole fait face à de multiples défis, et plus particulièrement celui d'une population vieillissante et d'un déficit d'attractivité de ses métiers, la réponse du Gouvernement se faisait attendre. Il était donc plus que temps de soumettre un texte au Parlement afin de répondre aux attentes légitimes de nos agriculteurs !

La majorité sénatoriale, pleinement consciente de la nécessité de dessiner un cap pour l'agriculture française, a totalement imprimé sa marque sur ce texte, dont la version définitive s'appuie largement sur ses travaux.

Les sénateurs ont ainsi **donné au métier d'agriculteur la place qu'il mérite dans nos législations**, en :

- définissant la souveraineté alimentaire comme intérêt fondamental de la Nation ;
- préservant et valorisant l'agriculture et la pêche reconnues en tant qu'intérêt général majeur ;
- instaurant un principe juridique de non-régression de la souveraineté alimentaire et de non-surtransposition des normes européennes.

**Le soutien à l'installation des futures générations d'agriculteurs** est également au cœur des préoccupations du Sénat, avec la :

- possibilité d'établir un « diagnostic modulaire » avant ou après l'installation, par le cédant ou le jeune installé ;
- création d'un guichet unique pour accompagner les projets d'installation, porté par les chambres d'agriculture ;
- création d'un « droit à l'essai » en agriculture, d'une aide au passage de relais pour les agriculteurs et d'un volontariat agricole.

Enfin, la majorité sénatoriale a tenu à **alléger les règles d'aménagement lorsqu'elles pèsent de manière disproportionnée sur les exploitations agricoles**, par :

- la simplification de la réglementation sur les haies ;
- la dépenalisation des infractions non-intentionnelles et peu graves au profit de sanctions administratives, en accord avec la ligne du ministère de l'environnement sur la question ;
- l'exclusion des bâtiments agricoles du décompte des Zones d'Artificialisation Nette (ZAN).

L'adoption définitive de la LOA n'est qu'une étape dans un ensemble de textes utiles aux agriculteurs sur lesquels les sénateurs restent totalement mobilisés, dont l'adoption par l'Assemblée nationale de la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur déjà votée par la Haute assemblée.

---

## **Levons les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur !**



A l'initiative des sénateurs LR, le Sénat a adopté une proposition de loi répondant au constat suivant : il ne suffit pas d'inciter les agriculteurs à s'installer, encore faut-il faire en sorte qu'ils puissent rester.

Ce texte a donc pour objectif principal de supprimer les surtranspositions normatives freinant l'installation et la production agricoles. La majorité sénatoriale a ainsi agi pour :

- mettre fin aux surtranspositions et surréglementations françaises en matière d'usage des produits phytosanitaires, afin de permettre aux agriculteurs français de sortir d'impasses techniques et d'éliminer les distorsions de concurrence qui peuvent exister avec leurs voisins européens ;
- simplifier la vie des éleveurs afin de limiter le déclin des taux d'auto-provisionnement de la France dans les filières animales ;
- sécuriser l'accès à l'eau des activités agricoles, dans le respect de la diversité des usages et de la nécessaire protection de la ressource ;
- améliorer les relations entre les agents de l'Office Français de la Biodiversité et les agriculteurs, pour favoriser un climat de confiance.

Les sénateurs saluent la décision de la ministre de l'agriculture d'engager la procédure accélérée sur ce texte, ce qui permettra son adoption rapide par l'Assemblée nationale.

---

## Lutte contre le narcotrafic : unis contre l'hydre du crime



Le narcotrafic constitue une menace croissante pour notre société, alimentant la violence, la corruption et déstabilisant nos institutions. Chaque jour, en France, des jeunes, des familles, des villes entières en subissent les conséquences.

A la suite des révélations de la commission d'enquête sur l'impact du narcotrafic en France, demandée par les sénateurs LR, il était devenu urgent de doter notre pays d'un arsenal juridique efficace. Le 4 février dernier, le Sénat a donc adopté à l'unanimité la proposition de loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic et celle créant un parquet national anticriminalité organisée.

Avec ces deux textes, le Sénat a pour ambition de donner les moyens nécessaires à l'ensemble des acteurs publics concernés (administrations, justice, élus locaux, bailleurs sociaux, etc.) d'organiser la défense de la société contre la criminalité organisée.

Au-delà de l'adoption de nombreuses mesures visant à renforcer l'organisation de la lutte contre le narcotrafic, d'améliorer les capacités de renseignement, de lutter contre le blanchiment d'argent ou de durcir les sanctions pénales, le Sénat a permis l'émergence de solutions novatrices pour assurer la paisibilité de nos concitoyens, comme :

- l'expulsion des locataires troublant le voisinage de par leur activité en lien avec le trafic de stupéfiants ;
- l'interdiction, pour les trafiquants, de résider dans certains quartiers, de paraître sur les points de deal, notamment dans les cages d'escalier ;
- la fermeture administrative des commerces servant à blanchir l'argent de la drogue.

La gravité de la situation commande des réponses urgentes. Pour cette raison, les sénateurs restent totalement mobilisés pour que ces textes soient rapidement adoptés par l'Assemblée nationale.

---

## Célébration des mariages : le Sénat renforce la protection des élus



Pour faire face aux difficultés rencontrées par les maires, le Sénat a adopté en première lecture une proposition de loi **visant à renforcer les prérogatives des officiers d'état civil et du ministère public pour lutter contre les mariages simulés ou arrangés.**

Ce texte prévoit que :

- la célébration d'un mariage en France, si l'un des époux n'est pas en condition régulière sur le territoire français, est interdite ;
- les futurs époux de nationalité étrangère doivent fournir à l'officier d'état civil tout élément lui permettant d'apprécier leur situation au regard du séjour ;
- les prérogatives du ministère public sont renforcées dans l'objectif de prévenir et lutter contre les mariages simulés ou arrangés (doublement du délai du sursis au mariage, passant à 2 mois, renouvelables une fois par décision spécialement motivée, afin que le procureur dispose d'un temps supplémentaire pour mener son enquête ; principe selon lequel « silence vaut désaccord »).

Il appartient désormais à l'Assemblée nationale d'examiner ce texte.

---

## **Victoire pour la laïcité dans le sport !**



A l'initiative des sénateurs LR et malgré la tentative d'obstruction menée par la gauche, le Sénat a adopté la proposition de loi visant à assurer le respect du principe de laïcité dans le sport.

Aujourd'hui, la mise en œuvre du principe de laïcité dans le domaine du sport est hétérogène, faisant l'objet de divergences d'approche, alors que se multiplient à bas bruit les actes visant à placer la religion au-dessus des lois de la République.

Pour nous, il est urgent de définir un cadre clair tant pour les organisateurs (fédérations sportives comme collectivités locales, en première ligne sur ce sujet) que pour les sportifs.

Afin de protéger l'espace sportif, qui doit rester un lieu de partage et de convivialité, où la religion n'a pas sa place, la majorité sénatoriale a donc adopté des dispositions pour :

- Interdire le port de signes religieux ou politiques ostensibles dans les compétitions sportives ;
  - Interdire tout exercice d'un culte dans les locaux mis à disposition par les collectivités territoriales en vue d'une pratique sportive ;
  - Faire respecter les principes de neutralité et de laïcité dans les piscines et les espaces de baignade artificielle publique ;
  - Permettre la réalisation d'enquêtes administratives préalables à la délivrance de carte professionnelle d'éducateurs sportifs ;
  - Interdire le port de signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance politique ou religieuse en équipe de France.
-

## TRAVAIL EN COMMISSION

### Travail de la mission conjointe de contrôle de la commission des Lois et de la Délégation aux droits des femmes sur la prévention du viol



La **commission des lois** et la **délégation aux droits des femmes** ont constitué une mission conjointe de contrôle afin d'évaluer l'efficacité des mesures visant à lutter contre la récidive des auteurs d'infractions à caractère sexuel.

En effet, divers drames récents interrogent quant à l'efficacité de la prise en charge des auteurs d'infractions sexuelles en matière de prévention de la récidive.

Chaque année, plus de 6 000 individus - quasi-exclusivement des hommes - sont condamnés pour violences sexuelles (viol, agression sexuelle, atteinte sexuelle sur mineur).

Au 1er janvier 2024, 7 684 individus étaient incarcérés pour au moins une infraction à caractère sexuel.

La mission, menée par six rapporteurs issus de plusieurs groupes politiques, entend examiner le traitement judiciaire, social et sanitaire de ces individus, dès leur mise en cause par le juge pénal, puis au cours de leur détention et à la suite de celle-ci.

J'ai été désignée rapporteur au nom de la commission des Lois. Nous examinons les moyens, dispositifs et méthodes déployés dans le cadre de cette prise en charge afin de réduire le risque de récidive, et nous évaluerons leur efficacité.

Nous nous intéressons également à la problématique spécifique des mineurs auteurs de violences sexuelles, qui représentent près d'un quart des auteurs condamnés.

Au terme d'un bon nombre d'auditions et de plusieurs déplacements dans des centres pénitentiaires, nous rendrons nos conclusions à la mi-avril 2025.



Déplacement au centre pénitentiaire de Caen le 31 janvier  
et au centre pénitentiaire de Fresnes le 6 février.

## VOUS ACCUEILLIR



22 janvier  
Groupe d'élus de Meyzieu



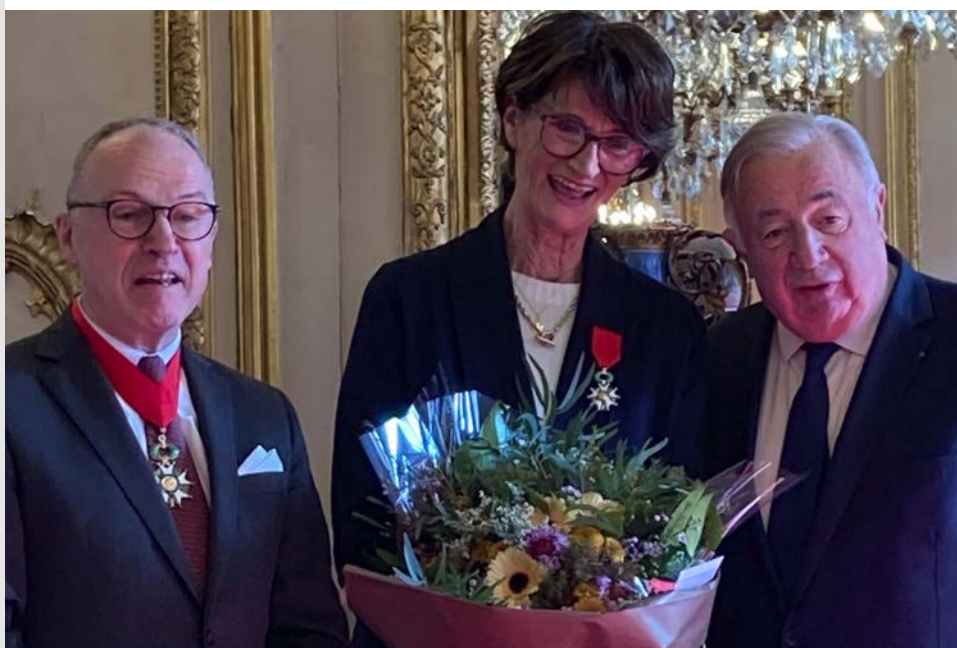
7 février  
visite du groupe d'élèves du Lycée Don Bosco,  
Lyon 5eme



11 février  
Groupe d'élèves du Lycée Ella Fitzgerald  
Saint Romain en Gal



20 février  
Groupe d'élève de la classe Défense du Lycée  
Assomption Bellevue – La Mulatière



14 février  
Remise Légion d'Honneur à Claire Peigné, maire de Morancé, présidente de l'AMF 69

---

**SUR LE TERRITOIRE**  
**Cérémonie des vœux**

**Cérémonie des vœux**



17 janvier  
Vœux de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais à Souzy



17 janvier - Brindas



19 janvier - Yzeron

## SUR LE TERRITOIRE



**10 février**  
Visite du Pasino Grand de La Tour de Salvagny



**21 février**  
Lancement du « Beauvau de la Police Municipale » par le ministre François-Noël Buffet



**7 mars**  
Assemblée Générale de la caisse locale de Groupama à Messimy



**10 mars**  
Assemblée Générale d'AMACOR ADAMA69 à Villefranche-sur-Saône



**May-Si Yang**  
Collaboratrice parlementaire



**Philippine van der Meulen**  
Collaboratrice parlementaire

### Rappel, la permanence de Messimy est définitivement fermée.

Pour nous contacter par écrit, par téléphone ou par mail voici les coordonnées à enregistrer dans vos fichiers :

Madame Catherine DI FOLCO - Sénateur  
Senat - Palais du Luxembourg  
15, rue de Vaugirard 75291 Paris Cedex 06

Tél. 01 42 34 14 63

[c.di-folco@senat.fr](mailto:c.di-folco@senat.fr) - [p.van-der-meulen@clb.senat.fr](mailto:p.van-der-meulen@clb.senat.fr) - [ms.yang@clb.senat.fr](mailto:ms.yang@clb.senat.fr)

[www.catherinedifolco.com](http://www.catherinedifolco.com)